PROJET

« Renforcement du système marocain de la protection intégrale de l'enfance dans sa réponse juridique et sociale face à la violence sexuelle »

RAPPORT DE LA CARTOGRAPHIE D'ACTEURS TANGER – TETOUAN

Aout 2017

amane

AIDA

EMBAJADA DE ESPAÑA EN MARRUECOS

aecid OFICINA TECNICA DE COOPERACION

SOMMAIRE

Partie I : Présentation de la mission de la Cartographie

1- Objectif de la réalisation de la cartographie....3
2- Approche méthodologique 4

Partie II : Présentation et analyse des résultats

1- **Analyse globale : structures visitées et personnes interviewées**....5

2.1- Analyse des acteurs visités....5
2.2- Analyse des services offerts par les différents acteurs ciblés et atteints 5
2.3- Analyse des acteurs associatifs....6
a- Zone d'intervention 6
b- Public cible....6
c- Domaine d'intervention....7

2- **Violence à Tanger et Tétouan : état des lieux**....7

2.1- Problématiques qui touchent directement les enfants....7
2.2- Types de violences enregistrées....8
2.3- Lieux où la violence est exercée....8
2.4- La fréquence de la détection des cas de violence....8
2.5- Profils des victimes et facteurs de vulnérabilité 9

3- **Fonctions de prévention et de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité**....10

3.1- Actions de prévention et sensibilisation....10
3.2- Actions de prise en charge des enfants victimes de violence....10
3.3- Les dysfonctionnements du dispositif de protection des enfants....12

Partie III : Les besoins en renforcement des capacités des acteurs de protection de l'enfance de Tanger et de Tétouan 15

Partie IV Recommandations....16

Partie V Conclusion....18

I- PRESENTATION DE LA MISSION DE LA CARTOGRAPHIE :

AMANE mène le projet « Renforcement du système marocain de la protection intégrale de l'enfance dans sa réponse juridique et sociale face à la violence sexuelle », en partenariat avec AIDA, et grâce au soutien financier de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et de Développement (AECID). Il est étalé sur une durée de 20 mois, et sera réalisé dans la Région de Tanger –Tétouan-Al Hoceima plus spécifiquement dans la ville de Tanger et de Tétouan.

En effet, le projet s'articule autour de trois axes :

- **AXE 1** : Renforcement des capacités des membres des comités de coordination des tribunaux de la ville de Tanger et Tétouan en matière de détection, prise en charge et orientation des cas de violence sexuelle à l'encontre des enfants.
- **AXE 2 :** Promotion des espaces de participation et de concertation pour les enfants sur la prévention de la violence sexuelle à l'encontre des enfants.
- **AXE 3** : Promotion d'un plaidoyer politique et citoyen sur la violence sexuelle à l'encontre des enfants à travers les moyens de communication.

C'est dans ce cadre qu'une cartographie a été réalisée, il s'agit essentiellement d'un travail d'identification des acteurs de la protection de l'enfance à Tanger et à Tétouan, pour connaitre leurs initiatives et identifier leurs besoins en terme de renforcement des capacités dans le domaine de la protection de l'enfance. Cette étude du contexte de l'intervention a été réalisée grâce à des visites aux structures, des échanges avec des personnes ressources à l'aide des fiches et questionnaires et à travers les travaux de groupe réalisés lors des ateliers dans chaque ville au moment du lancement du projet.

1- OBJECTIF DE LA REALISATION DE LA CARTOGRAPHIE :

Cette mission de terrain a eu pour objet d'établir une analyse qualitative de la situation à Tanger et à Tétouan concernant les violences sexuelles à l'encontre des enfantset de sélectionner les acteurs actifs dans le domaine de la protection de l'enfance ayant la volonté de participer et de bénéficier du projet. Ainsi, la mission a pu repérer les véritables besoins en renforcement des capacités des acteurs locaux, notamment de ceux qui participentaux réunions des comités des tribunaux de justice. Cela devra nous permettre une mise en œuvre optimale des différentes composantes du projet RESIJE.

La mission a visé également à mobiliser les différents acteurs autour des activités de ce projet dont la finalité est de définir une méthodologie systémique d'intervention afin d'assurer la bonne prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles et surtout de contribuer à terme à l'amélioration des mécanismes de protection des enfants existants, dans les villes de Tanger et de Tétouan.

En effet, l'analyse de la situation s'est penchée sur les mécanismes locaux de prévention et de prise en charge des enfants victimes de violence. Elle est déclinée en plusieurs volets :

- Identification des acteurs qui s'activent dans le domaine de la protection de l'enfance et des services qu'ils fournissent aux victimes de violences sexuelles;
- Analyse de la situation de la violence sexuelle sur des enfants et des réponses apportées sur le plan de la prise en charge et du suivi des enfants victimes;
- Analyse des besoins en renforcement de capacités des acteurs en vue d'améliorer la prévention des cas de violences sexuelles et la prise en charge des victimes ;
- Coordination entre les acteurs de la protection des enfants : état des lieux et propositions d'amélioration ;
- Une série de recommandations générales et spécifiques selon les domaines d'intervention, avec un intérêt particulier porté aux actions prioritaires à mettre en œuvre pour prévenir et combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants.

2- APPROCHE METHODOLOGIQUE :

La méthodologie adoptée est fondée sur une approche qui privilégie le respect des droits de l'enfant, notamment à disposer d'un environnement protecteur. La démarche se veut participative et concertée. Ainsi, une grande partie des acteurs intervenant dans le domaine de la lutte contre la violence à l'encontre des enfants à Tanger et à Tétouan a été associée à ce travail.
Pour répondre aux objectifs de la mission de la réalisation de la cartographie, la démarche adoptée a consisté en plusieurs étapes :

- **Collecter les informations de base sur les acteurs de protection de l'enfance :**Une liste d'acteurs est établie en se référant aux différents guides et répertoires réalisés dans le cadre d'autres projets. Des premières visites aux différents acteurs présélectionnés sont réalisées par l'équipe du projet permettant de renseigner une fiche technique. Après la finalisation de ces premières visites l'équipe a procède au dépouillementdes données qui ont permis de faire une première sélection.

- **Organiser des visites d'analyse des capacités aux différents acteurs présélectionnés :**Des visites aux acteurs sélectionnés sont organisées pour s'arrêter de près sur la situation organisationnelle et programmatique ainsi que sur leurs besoins en renforcement des capacités en relation avec les violences sexuelles.

- **Organisation d'un atelier de présentation des résultats de la cartographie :** L'atelier avait pour objectif, entre autres, informer les acteurs de la protection de l'enfance des deux villes de Tanger et de Tétouan respectivement, sur les principaux résultats de la cartographie et d'identifier leurs besoins en renforcement des capacités pour améliorer la prévention ainsi que la détection et la prise en charge des enfants victimes de violence sexuelle.

- **Rédaction du rapport** : ce document regroupe l'analyse des résultats de la cartographie, les besoins en renforcement des capacités des acteurs des deux villes de Tanger et celle de Tétouan, les conclusions des échanges réaliséset les propositions d'actions qui en découlent. Celles-ci traceront les grands axes d'intervention d'AMANE et d'AIDA dans le cadre de leur mission d'appui aux acteurs de la protection de l'enfance à Tanger et à Tétouan.

De façon générale le travail de terrain s'est passé dans de bonnes conditions. Cela fut bien sûr favorisé par l'implication de l'ensemble des acteurs, organisations et structures contactés.

II- PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS :

Pour mieux synthétiser les résultats de cette recherche, nous avons procédé de la manière suivante :

- Une analyse globale sans faire de distinction entre les acteurs associatifs et les acteurs institutionnels.
- Une analyse détaillée des acteurs associatifs : répartition géographique ; étendue de l'action et axe d'intervention ; public cible ; profil des acteurs.

1- ANALYSE GLOBALE : STRUCTURES VISITEES ET PERSONNES INTERVIEWEES

3.1- Analyse des acteurs visités :

Dans le cadre de cette mission, AMANE et AIDA ont visité **33 structures** relevant du territoire de Tanger et de Tétouan (zone urbaine). Ces structures se répartissent entre 21 associations (12 Tanger – 9 Tétouan) et centres d'hébergement, 12acteursinstitutionnels (8 Tanger- 5 Tétouan). Le graphique ci-dessous illustre davantage la composition du groupe d'acteurs rencontrés.

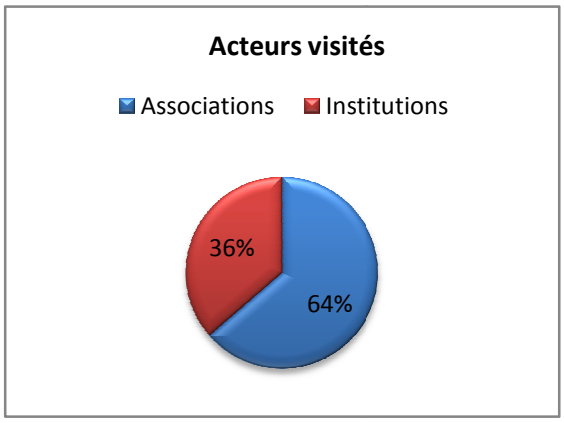

Les associations représentent 64 % des acteurs rencontrés sur le terrain. A travers les premières institutions visitées, nous avons pu repérer des acteurs et organisations qui opèrent dans le domaine de la protection de l'enfance. Les interviews sont réalisées avec les différentes personnes : procureurs de roi, fonctionnaires de haute responsabilité, chargé(e)s de projet, coordinateurs, assistantes sociales, éducateurs, psychologue …

3.2- Analyse des services offerts par les différents acteurs ciblés et atteints :

En ce qui concerne les services offerts aux enfants par les différents acteurs ciblés par la cartographie, nous trouvons principalement:

- ✓ L'accueil à travers l'écoute et l'orientation des enfants.
- ✓ Le plaidoyer lié à différentes problèmes sociaux y compris ceux liés à l'enfance.
- ✓ L'hébergement qui répond surtout aux besoins de base : alimentation, soins hygiéniques, lit pour dormir. Ce service est essentiellement offert par les associations et présente un des manques que connait la ville de Tanger en absence d'un centre de protection de l'enfance (MJ).

- ✓ Le suivi des enfants en mobilité à savoir les enfants en situation de rue ou les enfants migrants non accompagnés.
- ✓ L'appui psychologique, identifiés aussi comme l'un des problèmes majeurs que le système de protection de l'enfance dans la ville de Tanger et de Tétouan. Ces services sont très peu fournis par les acteurs, y compris les acteurs institutionnels.
- ✓ L'appui juridique et appui aux personnes en situation d'handicap.

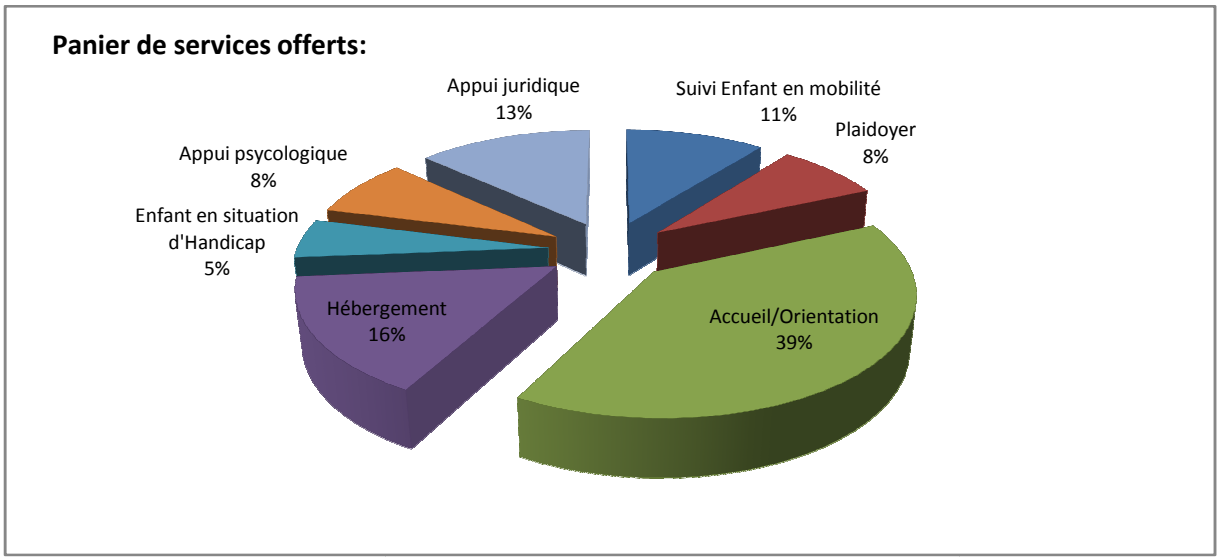

3.3- Analyse des acteurs associatifs :

Les données recueillies sur le terrain nous permettent de tirer des conclusions très intéressantes en matière d'implication des associations dans la protection des enfants à Tanger et à Tétouan.

a- Zone d'intervention :

Les associations rencontrées interviennent en milieu urbain au niveau des différents quartiers. Avec une forte représentativité des associations dans les quartiers périphériques dans le cas de Tanger (BirChifa, Beni Makada, Ben Dibane, Branesse…). A Tétouan les associations rencontrées étaient concentrées dans le centre-ville, dans l'ancienne médina et dans deux communes environnantes la ville (Martil, Mdiq).

b- Public cible :

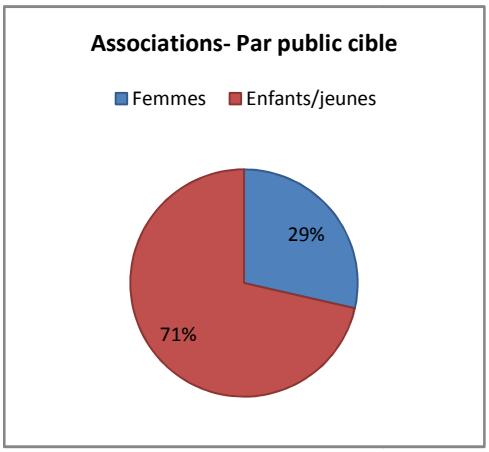

Le public cible du 71 % des organisations visitées sont des enfants et des jeunes. Ce qui apparait intéressant vu la nature de la thématique qui fait l'objet de notre intervention à Tanger et à Tétouan, à savoir la protection des enfants contre les violences sexuelles.

Sur le terrain, en dépit des difficultés d'arrêter la liste des acteurs à visiter, nous avons veillé à ce que les associations rencontrées adressent leurs activités aux enfants et adolescents.

c- **Domaine d'intervention** :

E termes de domaine d'action :

- 14 associations œuvrent dans l'éducation, la formation et l'insertion.
- 7 associations œuvrent dans le domaine du handicap et les droits humains (y compris droits de l'Enfant).

2- VIOLENCE SEXUELLE A TANGER ET TETOUAN : ETAT DES LIEUX

Si la thématique des violences sexuelles à l'encontre des enfants reste un sujet très sensible, elle n'est pas pour autant un véritable tabou. Là encore les acteurs rencontrés se sont exprimés très explicitement et très ouvertement sur les différents aspects relatifs à cette question.

2.1- Problématiques qui touchent directement les enfants :

Pendant la réalisation de la cartographie, les 33 acteurs participants ont évoqué comme principales problématiques qui touchent les enfants de la ville de Tanger et de Tétouan et qui les exposent à des situations de vulnérabilité et par conséquent aux risques :

- ✓ Enfants en mobilité comprenant surtout les enfants en situation de rue et les enfants migrants non accompagnés. En effet, face au manque des services et activités extrascolaires et à l'absence des parents, les enfants se trouvent de plus en plus dans les rues. De même, la ville de Tétouan attire les migrants y compris les enfants migrants non accompagnés vu sa proximité à la ville de Ceuta (ville de passage en attendant de franchir les frontières espagnoles).
- ✓ La consommation de la drogue (enfants usagers de drogues) qui a augmenté avec l'augmentation du nombre d'enfants en situation de rue.
- ✓ Les familles vulnérables qui comprennent les familles séparées, divorcés et les familles monoparentales.
- ✓ L'abandon scolaire qui concerne surtout les filles et qui est souvent lié au non enregistrement à l'état civil et/ou aux autres facteurs : la stigmatisation des élèves abandonnés ou qui ont subi la violence, ce qui influence à long terme sur leur insertion professionnelle.
- ✓ L'accent a été aussi mis sur le manque de l'éducation sexuelle dans les écoles.
- ✓ La violence ; comprenant la violence sexuelle, physique et psychologique. Un des acteurs a cité « on ne peut pas parler d'un enfant en situation de rue qui n'est pas abusé sexuellement ».

Tous ces problèmes identifiés sont souvent interconnectés et ils ont un impact direct sur la protection effective des enfants.

2.2- Types de violences enregistrées :

L'ampleur réelle du phénomène n'est toujours pas mesurée, du fait de l'absence de statistiques ou de données fiables et exhaustives sur la nature et l'importance des violences sexuelles sur les enfants. Cependant, il semble que la violence soit omniprésente, même si elle est documentée de manière très aléatoire.

- La violence physique
- La violence psychologique
- La violence sexuelle

Les violences sont souvent associées. Lorsqu'une violence est révélée ou découverte, il faut chercher les autres formes, parfois moins apparentes.

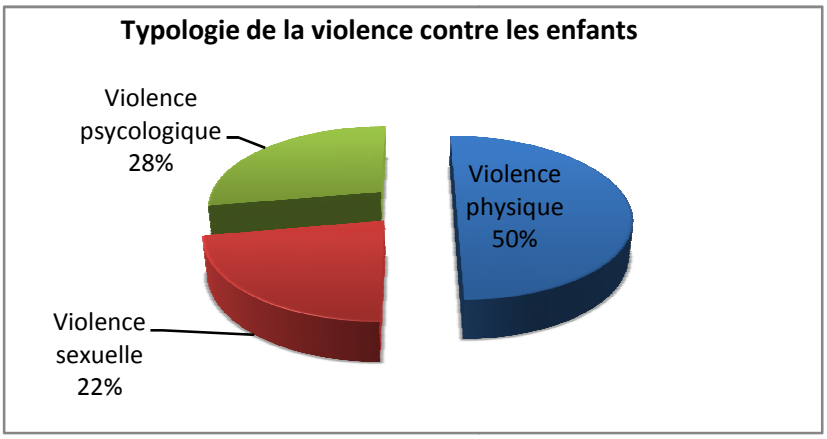

2.3- Lieux où la violence sexuelle est exercée :

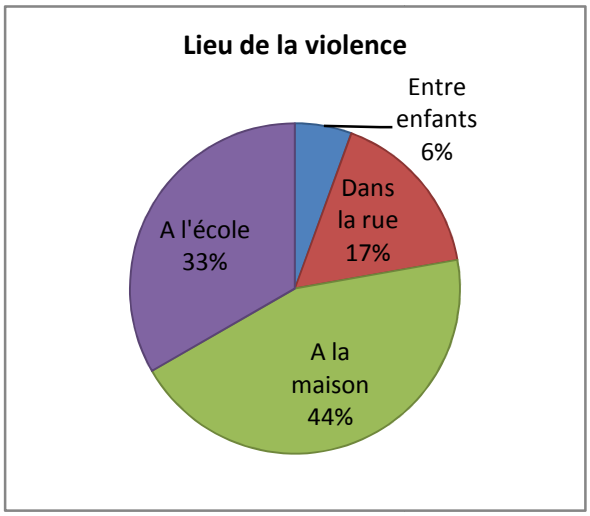

La majorité des cas de violence détectés surtout par les associations de la société civile de la ville de Tanger et de Tétouan se passent au sein de la famille, mais aussi à l'école. Les acteurs ont souligné la difficulté d'aller jusqu'au bout avec les procédures judiciaires et l'impunité des enseignants.

Autres violences se passent dans la rue entre adulte-enfant mais aussi entre enfants, ce qui touche spécialement les enfants en situation de rue.

2.4- La fréquence de la détection des cas:

La fréquence des cas de violences sexuelles détectés par les acteurs est assez importante. Cependant, la plupart des acteurs interviewés parlaient du viol comme seule forme de violence, sans pourtant faire référence à ses autres manifestations (attouchements, exploitation…). Cette constatation nous laisse penser qu'avec une amélioration des connaissances sur le phénomène le nombre des cas détectés pourraient augmenter.

2.5- Profils des victimes et facteurs de vulnérabilité :

a- Le profil des enfants:

Il ressort des échanges avec les acteurs et personnes ressources, que toutes les catégories d'enfants sont concernées par la violence sexuelle. Ce n'est pas le profil de l'enfant qui est déterminant mais sa vulnérabilité physique, mentale et socio-économique dans un environnement défavorisé. Cependant, il est important de souligner que l'existence d'un environnement familial ne protège pas systématiquement les enfants contre la violence sexuelle.

b- Les facteurs de vulnérabilité et l'impact des violences constatées:

Pendant la réalisation de la cartographie, les acteurs participants ont évoqué comme principales problématiques qui touchent l'enfant et qui l'exposent à des situations de vulnérabilité et par conséquent aux risques de violences sexuelles, les suivantes :

- ✓ La mobilité; comprenant dans cette condition les enfants en situation de rue et les enfants migrants non accompagnés. La ville de Tanger et de Tétouan sont très connues par ce fléau dû à l'absence d'établissements de protection et d'hébergement, mais aussi par la proximité à l'Europe, qui catégorise ces villes, comme point de passage de migrants.
- ✓ La pauvreté, la violence et la vulnérabilité familiale; ce sont des problématiques souvent interconnectées qui ont un impact direct sur la protection effective des enfants.
- ✓ L'abandon scolaire et la consommation de drogues (enfants usagers de drogue), qui influencent négativement l'insertion professionnels des jeunes et les condamne à l'ostracisme et la marginalité.
- ✓ La situation d'handicap, qui met les enfants en situation de grande vulnérabilité notamment dans par le manque des services adaptés.

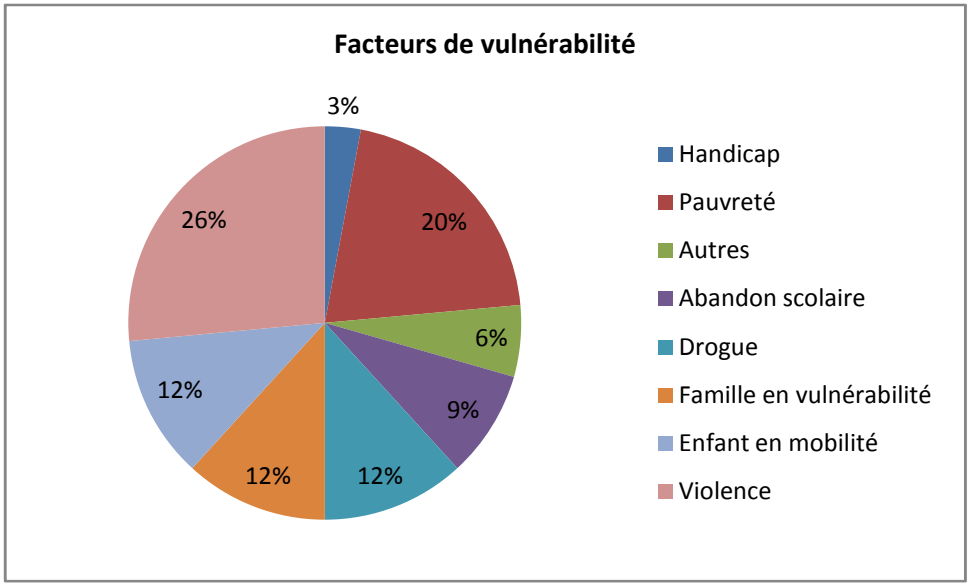

L'impact des violences sexuelles, tout comme la manière dont elles sont vécues, varient selon les individus (âge, sexe, personnalité de l'enfant), les formes et l'intensité de la violence subie ainsi que le profil de l'auteur.

L'ampleur et les conséquences de ces violences restent difficiles à cerner en absence d'études ciblant cette catégorie d'enfants.

3- FONCTIONS DE PREVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN SITUATION DE VULNERABILITE :

Etant donné l'insuffisance des structures étatiques de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité, les associations sont les principaux acteurs qui interviennent dans ce domaine. Les types de prise en charge et l'importance des prestations fournies varient selon la taille et le profil de l'association. A Tanger et à Tétouan, la grande partie des associations rencontrées œuvrent dans le domaine de l'enfance. Néanmoins, le nombre de celles qui interviennent dans la prise en charge est très limité et par conséquent insuffisant par rapport à l'ampleur des violences détectées.

3.1 Actions de prévention et sensibilisation :

La grande majorité des projets mis en œuvre par les associations visitées visent dans une large mesure la protection des enfants par le biais de l'éducation, de la prévention et de la sensibilisation.

Selon leurs demandes, les enfants suivent des ateliers de soutien, de peinture, de musique, de chant, de danse ou de théâtre. En partenariat avec d'autres acteurs, des sorties dans d'autres espaces s'organisent.

En ce qui concerne les activités adresséesaux adultes, parents en particulier, elles ont trait à l'échange autour d'une thématique définie, à des groupes de paroles (c'est le cas de personnes ayant des enfants en situation de handicap), à des séances de sensibilisation organisées de façon périodique.

3.2 Actions de prise en charge des enfants victimes de violence sexuelle :

Le dispositif de prise en charge des enfants victimes de violence sexuelle nécessite l'intervention d'un nombre important d'intervenants. A Tanger et à Tétouan les services liés à la prise en charge d'enfants victimes sont offerts par les entités étatiques mais également par des associations sans qu'on note une grande connexion entre les deux groupes de prestataires de services.

Quand un cas de violence sur l'enfant est connu, une aide doit être apportée à l'enfant et à sa famille. Le rôle des fournisseurs de services (acteurs institutionnels et associatifs) est d'apporter une assistance de façon à minimiser les conséquences des actes de violence ou de négligence qui se sont produits et de déterminer les actions qui pourraient prévenir des violences futures. Les informations ci-dessous présentent une analyse des prestations existantes constituant le circuit de prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles à Tanger et à Tétouan.

a- Les services étatiques :

- **<u>Prise en charge par la Police et la Gendarmerie Royale</u> :**

La police (la brigade des mineurs) intervient dans la zone urbaine de Tanger et Tétouan. La gendarmerie royale couvre les zones rurales. Il reste à préciser que la gendarmerie royale intervient dans toutes les affaires impliquant les militaires indépendamment du territoire (rural ou urbain). Leur rôle au niveau judiciaire consiste à constater les infractions à la loi pénale, à rassembler les preuves et à rechercher les acteurs avant de transmettre le dossier ainsi constitué, entre les mains de la justice.

- **<u>Prise en charge par les services médicaux</u>** ***:***

Dans l'hôpital Mohamed V (à Tanger) et l'hôpital provincial de Tétouan, se trouvent l'Unité de Prise en Charge des Femmes et Enfants Victimes de Violence (UPECFEVV). Elle collabore avec les différentes entités étatiques et avec les associations qui le demandent et accueille les femmes et les enfants victimes de violences. Les enfants y sont orientés par :

- ✓ Les associations
- ✓ Le service des urgences de l'hôpital
- ✓ La police et le tribunal
- ✓ Les familles viennent également directement à l'UPECFEVV lorsqu'elles en ont connaissance.

Afin d'apprécier la nature et l'importance du préjudice physique subi, l'enfant victime de violence doit avoir un certificat médical. L'UPECFEVV dispose des assistantes sociales qui accompagnent l'enfant et sa famille pour effectuer les différentes démarches au sein des hôpitaux. Tous les services proposés par la cellule sont censés être gratuits (délivrance de certificat médico-légal, examens complémentaires, soins…). Ce qui n'est pas le cas, selon les associations et la population. Suite aux examens, s'il s'avère que l'enfant a besoin d'une intervention psychologique et ou psychiatrique, la victime est orientée vers des psychologues privés ou bénévoles (dans le cadre des associations).

- **<u>Prise en charge par le Tribunal</u>**

Deux cellules de prise en charge judiciaire des enfants et des femmes victimes de violence assurent la prise en charge juridique des enfants violentés dans chaque ville: La première est mise en place au niveau du tribunal de Première Instance, la 2ème au niveau de la Cour d'Appel. A noter qu'au niveau de la section de la famille (qui relève du tribunal de la Première Instance), des assistantes sociales travaillent avec les enfants dont les parents vivent un conflit conjugal.

b- Les services offerts par les associations

L'analyse des interventions des associations dans le domaine de la prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles s'est basée sur une grille d'entretien et une fiche technique d'association permettant de dresser la cartographie des acteurs. L'objectif de cette démarche est de :

- identifier le rôle et la position des acteurs
- situer les acteurs les uns par rapport aux autres
- se faire une opinion de la complémentarité qui existe entre les acteurs
- identifier les besoins en alliances pour combler les manques en termes de prestations et services

Les données recueillies mettent en exergue les prestations fournies par chacune des associations rencontrées sur le terrain. Toutefois, le domaine d'intervention de chaque association dans la prise en charge sera revu et validé avec les acteurs associatifs à Tanger et Tétouan lors de la mise en place des activités du projet.

Cet exercice devrait permettre de :

- Inciter les différents intervenants à identifier des projets de partenariat, de manière à renforcer les maillons du circuit de prise en charge sur le territoire de Tanger et de Tétouan.
- Permettre l'implication des autres structures d'appui pour combler les manques identifiés et améliorer la prise en charge des enfants victimes de violence.

Ainsi, les structures identifiées et intervenant dans la prise en charge, n'offrent qu'une prise en charge partielle (alimentation, soins hygiéniques, lit pour dormir). Elles répondent au moins à une fonction dans le circuit de prise en charge (information, orientation, médiation, accompagnement médical et psychologique dans certains cas, accompagnement social, accompagnement judiciaire, réinsertion familiale, suivi, placement de l'enfant…).

La qualité et la diversité des actions menées, de même que la nature et la qualité de l'encadrement proposé, sont variables d'une structure à l'autre.

L'analyse des échanges avec les acteurs à Tanger et à Tétouan laisse entendre que les fonctions de prise en charge des enfants victimes existantes à Tanger et Tétouan sont : l'accueil, l'orientation, l'écoute, l'appui, l'accompagnement dans certains cas, alors que les services d'accompagnement médical, juridique et psychologique sont très limités. Tout comme la prise en charge sociale, d'autres fonctions font défaut : la détection, la dénonciation et le signalement. Pour combler cette faille, il est important de développer des activités de sensibilisation et de formation.

Cependant, le nombre d'associations qui s'investissent dans les différents niveaux de la prise en charge des enfants victimes de violences à Tanger et à Tétouan est très limité. **Ni leurs approches d'intervention ni les ressources humaines dont elles disposent** au moment de l'enquête ne leur permettent d'aller plus loin. Par contre, la police et le tribunal demeurent le recours primordial dans ce genre de situation.

3.3 Les dysfonctionnements du dispositif de protection des enfants :

Les résultats de la cartographie menée avec les différents acteurs de la vile de Tanger et de Tétouan ont dévoilé les défaillances et dysfonctionnements du système de protection des enfants dans ces territoires. Ainsi, les points sont multiples et variés :

- le manque d'un système structuré et cohérent de prise en charge, avec des protocoles d'intervention claires, une définition des différentes étapes de la prise en charge et des rôles et responsabilités des chaque acteur.
- Les procédures actuelles, en particulier au niveau de la prise en charge judiciaire sont complexes et lentes.
- La prise en charge et le suivi psychologique adapté aux enfants constituent les maillons faibles du dispositif actuel.
- Le manque de structures appropriées pour accueillir ces enfants, en particulier dans le cas d'hébergement d'urgence et lors de leur prise en charge par la justice des mineurs.
- L'écoute répétitive de l'enfant victime et l'insuffisance des compétences liées à l'écoute par les intervenants.
- Le manque et/ou défaut de coordination et surtout son caractère informel et non conventionné.
- Le manque d'outils de liaison. Le partage de ces connaissances pourrait contribuer à harmoniser les pratiques, développer les compétences et améliorer l'efficacité de chacun.

a- Défaillances caractérisant l'apport des acteurs associatifs :

Par rapport au tissu associatif, et malgré le nombre important des associations qui s'activent sur les deux territoires de Tanger et de Tétouan, aucune des associations ne traite le problème de violence en général et de violences sexuelles en particulier en tant que projet ou activité intégrée. Pourtant, la totalité des personnes interviewées ont confirmé que la violence à l'égard des enfants a pris une ampleur dramatique ces dernières années.

Ce **manque d'intervention** auprès des enfants victimes est dû aux **compétences et capacités très limitées en la matière** : dans **la sensibilisation** pour la promotion des droits des enfants et la lutte contre toutes formes de violences exercées à leur égard ; **dans la prévention** en sensibilisant les parents sur les violences sexuelles à l'encontre des enfants et leur rôle dans la protection des enfants et en renforçant les conduites d'autoprotection face aux violences sexuelles ; **dans le suivi** pour la réinsertion des enfants victimes dans le cadre familial quand la violence est subie au sein de la famille.

D'autre part, la **coordination** entre les associations et les autres acteurs étatiques pour la prise en charge des enfants victimes de violence est mal structurée ou presque inexistante vu les faiblesses dont souffre le système de prise en charge à Tanger et à Tétouan. Ainsi, la promotion du travail sur la protection des enfants au niveau de ces deux territoires doit passer obligatoirement par la

promotion du rôle des associations locales pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle de **mobilisateur**, en étant capables de mener des projets pour la promotion des droits des enfants et la lutte contre tout type de violence à l'encontre des enfants.

b- Le placement : une contrainte majeure pour la prise en charge des enfants

En dépit des efforts accomplis pour venir en aide aux enfants en situation de vulnérabilité, la question du placement des enfants, quand c'est nécessaire, se pose avec acuité chez les acteurs rencontrés, notamment la police et le tribunal.

En effet, le nombre de centres d'hébergement des enfants est limité à six : quatre à Tanger et deux à Tétouan. Les enfants qui y accèdent, doivent répondre aux conditions de chaque centre.

Il est à signaler qu'il n'existe en ce moment pas de Centres de protection de l'enfance dans les deux villes (à Tanger il y en a un mais il est en cours de restructuration), ce qui signifie que les enfants sont aussi placés dans les centres d'autres villes.

Les acteurs associatifs et institutionnels voient dans le manque de structures appropriées d'hébergement d'urgence et de placement des enfants un handicap dans la prise en charge intégrale de l'enfant dans les deux villes, qui entrave dans une large mesure les efforts déployés pour une meilleure protection de l'enfance.

Force donc est de constater que le fonctionnement du dispositif comprend, à bien des égards, une **dimension aléatoire**. Selon plusieurs interlocuteurs, il faudrait construire une approche intégrée pluridisciplinaire sans que les interventions entrent en concurrence.

c- Coordination entre les intervenants dans la prise en charge des enfants :

La particularité du dispositif de protection des enfants victimes de violence est de mettre en relation des professionnels issus d'institutions qui ont leurs missions respectives, leurs champs d'intervention et leurs compétences propres. Leurs rôles sont complémentaires et interdépendants : ils ne peuvent avoir de vision d'ensemble qu'en échangeant et en mutualisant leurs interventions.

Bien que la coordination soit primordiale dans le domaine de la protection de l'enfance, elle demeure quasi absent, voire inexistante, entre les acteurs impliqués à Tanger et à Tétouan. A part les structures étatiques qui se coordonnent entre elles, notamment les Cellules d'écoute des Tribunaux et les UPECFEVV, les acteurs associatifs collaborent très peu entre eux.

Or, en l'absence de structures étatiques ou associatives assurant une prise en charge globale des victimes de violences, les actions doivent être coordonnées pour parvenir à un résultat efficace. En effet, la réhabilitation des enfants doit être appréhendée dans un cadre global pour que toutes les actions convergent vers un seul but, à savoir, l'amélioration du bien-être des enfants, et leur assurer une meilleure protection.

d- Outils de liaison :

Pour assurer l'accompagnement et le suivi des enfants pris en charge, les acteurs doivent recourir à des outils (dossier, fiches, registres…) qui facilitent le partage de l'information entre eux et épargnent à l'enfant de multiplesentretiens auprès de chaque acteur. A Tanger et à Tétouan, il n'existe aucun outil de liaison entre acteurs de la protection de l'enfance.

Sans outils communs, les différents intervenants (l'infirmière, l'assistante sociale, le psychologue et le pédiatre) ne sont pas au même niveau d'information et n'ont pas la même approche ce qui entrave toute synergie entre leurs interventions.

III- LES BESOINS EN RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE PROTECTION DE L'ENFANCE DE TANGER ET DE TETOUAN :

Selon une approche participative et afin de répondre aux besoins réels en renforcement des capacités liés à la thématique de violence sexuelle à l'encontre des enfants, les acteurs de la ville de Tanger et de Tétouan ont été consultés pendant la réalisation de la cartographie et les ateliers de travail sur quels sont leurs besoins en formation et les outils de travail nécessaires pour améliorer la prévention et la prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles.

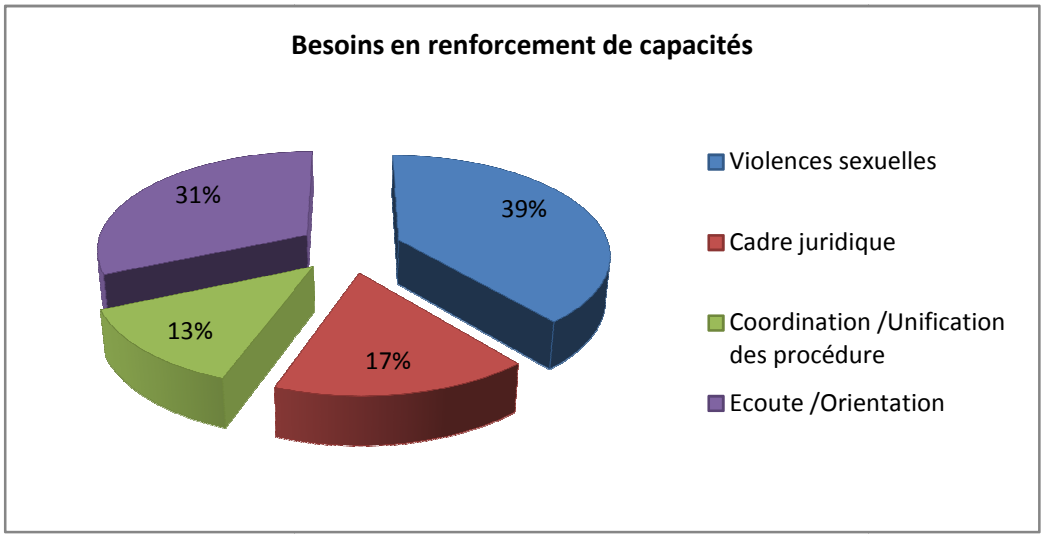

Le traitement et l'analyse des données collectées sur le terrain et des résultats des ateliers de travail montrent que les acteurs à Tanger et à Tétouan manquent de compétences et de capacités nécessaires à une meilleure protection des enfants face aux violences sexuelles. Les points suivants traduisent les besoins exprimés et/ou ressentis:

- Une connaissance insuffisante de la violence à l'encontre des enfants et des confusions entre les différentes formes de violences.
- Un manque de connaissance sur le cadre juridique national et international liés aux violences sexuelles à l'encontre des enfants.

- Une méconnaissance par les acteurs (et également des victimes) des procédures de signalement, d'orientation et de prise en charge des enfants victimes de violence sexuelles.
- Un manque de formations spécialisées des intervenants sociaux sur l'écoute et l'orientation des enfants victimes de violences sexuelles en prenant en considération l'aspect psychologique.
- Une absence d'actions ciblées pour prévenir les violences sexuelles sur les enfants et l'adaptation des outils de prévention aux enfants en situation d'handicap fortement exposés au risque de la violence sexuelle.
- Un manque de coordination et de travail en réseau et d'outils de liaison pour la lutte contre les violences sexuelles à l'encontre des enfants.

IV- RECOMMANDATION :

Il y a peu de données sur les activités de prévention de la violence mais il en existe encore moins sur l'efficacité des interventions dans les cas de violence avérée sur enfants.

1. PREVENTION-SENSIBILISATION : ELABORER UN PROGRAMME DE PREVENTION DES SITUATIONS A RISQUE

Les résultats du travail sur le terrain ne se limitent pas à proposer des formations pour améliorer la prise en charge des enfants. Ils ont en fait montré la nécessité d'agir non seulement à chacune des étapes du processus, mais aussi en amont. Il est donc nécessaire de développer des actions de **prévention** et de les intégrer au sein d'une stratégie globale axée sur les négligences et les carences éducatives.

Les professionnels rencontrés sont conscients que la violence à l'encontre des enfants ne cessera pas mais ils aspirent à la mise en place d'un environnement protecteur comportant, entre autres :

- Des activités de sensibilisation à développer au niveau des quartiers : diverses activités peuvent être mises en place, dont des activités ludiques avec les enfants et des groupes de paroles (où les parents, généralement les mères, pourraient venir parler de leurs problèmes)
- Un programme de prévention au niveau des écoles. Prévenir par le partage d'informations sur l'autoprotection auprès des enfants scolarisés, par la diffusion de brochures sur la violence sexuelles dans les écoles, dans les locaux des associations, de la police, dans les hôpitaux.
- Des campagnes de sensibilisation à mener régulièrement et des publications annuelles à diffuser sur la violence sexuelle à l'encontre des enfants, surtout à travers les médias.

2. L'AMELIORATION DE LA PRISE EN CHARGE :

2.1- Besoin d'instances de coordination et/ou de renforcement de celles existantes :

A Tanger comme à Tétouan, les acteurs sont conscients de l'importance de la contribution de tous les intervenants dans le circuit de prise en charge. La volonté de se mettre en réseau et de travailler

en équipe est exprimée par les interlocuteurs mais elle est également déduite de l'analyse des entretiens. Or, les acteurs ne disposent pas d'outils formels et unifiés, ni d'espace de coordination et d'échange autour de la protection des enfants.

De ce fait, la création d'une instance transversale et/ou le renforcement des comités de tribunaux : tribunal de première instance et cour d'appel, pourrait faciliter la coordination des actions des organismes étatiques et associatifs concernés par la protection des enfants. Ces instances devraient jouir d'un statut, d'un réel pouvoir, d'une légitimité politique et des moyens financiers et humains nécessaires lui permettant d'intervenir en transversal et de mobiliser les différents acteurs.

2.2- Besoin de renforcement des capacités des acteurs de protection de l'enfance :

Le renforcement de capacités des associations impliquées dans le circuit de prise en charge leur permettra de mener des actions de plaidoyer et constituer un lobbying pour renforcer le circuit de prise en charge des enfants au niveau de Tanger et de Tétouan. Par ailleurs, le travail sur la protection des enfants ne peut aboutir sans le renforcement des acteurs étatiques qui font partie du circuit de prise en charge et qui souffrent également d'un **manque de connaissances relatifs à la violence sur enfant et de compétences et capacités en matière d'écoute et d'accompagnement**.

A partir de ces constats et des besoins formulés par les personnes interviewées, plusieurs formations prioritaires peuvent être identifiées. Elles devront permettre aux acteurs à Tanger et Tétouan de :

- Repérer les signes de la violence.
- Détecter les victimes de la violence.
- Utiliser les techniques d'écoute appropriées avec les enfants victimes.
- Connaître les dispositifs de lutte contre les violences.
- Connaître la législation en vigueur relative aux violences.
- Repérer les situations de violence et mettre en lien les enfants victimes avec les institutions concourant à la protection de l'enfance.

Les formations devraient être accompagnées par un travail de suivi et d'accompagnement sur le terrain pour s'assurer de la mise en pratique des savoirs et savoir-faire transmis.

Par ailleurs, le renforcement des capacités devrait également se faire à travers la production de guides d'intervention, de référentiels techniques, et d'outils de travail à l'attention des différents intervenants.

2.3- Autres recommandations :

- Mettre en place des centres ou des espaces d'écoute et de soins spécialisés, gratuits et accessibles en assurant la permanence, puisque améliorer la prise en charge des victimes nécessite une prise en charge spécialisée, de qualité et gratuite.
- Veiller à une réelle et juste application de la loi, en respectant l'intérêt supérieur de l'enfant, en améliorant les dépôts de plaintes et en luttant contre l'impunité des auteurs de violences sur enfants.

- Une réflexion sur la violence, sur son origine, ses mécanismes et ses conséquences, et sur les moyens à mettre en œuvre pour la prévenir efficacement avec la mise en place d'espaces d'échanges et de réflexion collective.
- Encourager les recherches et les études sur les violences sexuelles à l'encontre des enfants.
- Encourager le partage de l'information, la création et/ou l'actualisation des bases de données d'acteurs de protection de l'enfance.
- Unifier les procédures d'intervention auprès des enfants victimes de violences sexuelle.

V- CONCLUSION :

A Tanger et à Tétouan, sur la base des informations recueillies sur le terrain, il s'avère que les actions des différents acteurs en lien avec la protection de l'enfance sont souvent limitées et sectorielles. Il s'agit davantage de services rendus à certaines catégories d'enfants que d'une véritable prise en charge. Les institutions chargées de prendre en charge les enfants sont trop peu nombreuses et constituées majoritairement d'associations. Quant à l'action étatique, les cellules et unités spécialisées dans la prise en charge de l'enfant victime de violence sont bien mises en place (police, tribunal, centres hospitaliers, etc.). Toutefois, elles manquent souvent de ressources humaines et matérielles appropriées pour assurer la prévention, la protection et la réhabilitation des mineurs victimes de violence de violences sexuelles.

Par ailleurs, l'apport des associations dans la prise en charge des enfants victimes de violence s'avère très limité. Même si le nombre des associations œuvrant sur les deux territoires est assez important, rares sont celles qui interviennent pour prendre en charge les victimes de violence sexuelles et prévenir les situations de risque que peuvent encourir les enfants à Tanger et Tétouan.

Concernant la problématique de la violence sexuelle à l'encontre des enfants et ses manifestations à Tanger et à Tétouan, nous avons été confrontés lors de la présente mission à la rareté, voire l'inexistence de données fiables. Le peu d'information existante demeure incomplète et fragmentaire et ne porte que sur les cas traités par l'une des structures visitées.

Cette mission d'identification, sans avoir la prétention d'être exhaustive, aura permis de:

- mettre en exergue un réel besoin de renforcement des capacités des différents intervenants dans le circuit de prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles ;
- de mettre en place une stratégie de sensibilisation et de prévention des violences sexuelles;
- et d'améliorer les mécanismes de coordination entre les différents acteurs de la protection de l'enfance à Tanger et à Tétouan.